

<b>Déclaration déposée le 15/01/2026</b>	
Par :	<b>Monsieur LEFRANT Jérôme Gilbert</b>
Demeurant à :	<b>2 Rue de la garde de Dieu 57530 RAVILLE</b>
Sur un terrain sis à :	<b>2 Rue de la Garde de Dieu 57530 RAVILLE Cadastré section 01 parcelle 18</b>
Nature des Travaux :	<b>Réfection de la toiture avant à l'identique</b>

**N° DP 057 563 26 00002**

**ARRETE municipal n° 005/2026.**

**Le Maire de la Commune de RAVILLE**

VU la déclaration préalable présentée le 15/01/2026 par Monsieur LEFRANT Jérôme Gilbert,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la réfection de la toiture avant à l'identique ;
- sur un terrain situé 2 Rue de la Garde de Dieu à RAVILLE (57530) ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

VU la Carte Communale de la Commune de RAVILLE approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 04/09/2003, révisée le 15/06/2009, le 02/05/2012,

VU le règlement national d'urbanisme,

VU la cartographie de l'aléa retrait - gonflement des argiles dans le département de la Moselle du 19 Novembre 2020, établie par le BRGM, et situant le terrain en secteur d'aléa moyen ;

VU les plans et documents joints à la déclaration susvisée,

CONSIDERANT que le projet de la déclaration susvisée porte sur la réfection de la toiture avant à l'identique, sur un terrain de 442 m<sup>2</sup> situé 2 Rue de la Garde de Dieu à RAVILLE (57530) ;

**ARRETE**

**Article 1** : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet susvisé.

**RAVILLE, le 30 Janvier 2026  
Le Maire,**

